



Récidive ou non ? conséquences

Par **babouche66**, le **12/07/2010 à 16:38**

Bonjour,

Une personne se fait flasher en permis probatoire, cette personne perd des points et doit faire un stage de récupération. Même avec le stage, la personne est en négatif. Elle a eu un retrait de 3 mois avant de passer en jugement. Cette personne doit repasser permis + code sauf que, quelques jours avant de rendre définitivement le permis et le repasser dans 6 mois, cette personne se refait flasher à 160 au lieu de 110, toujours avec le permis probatoire, tout ça, en moins de 6mois.

Que va-t'il se passer ?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **12/07/2010 à 17:12**

Bonjour,

Récidive légale de grand excès de vitesse c'est les sanctions doublées, la confiscation du véhicule avec lequel elle a commis sa récidive, l'annulation automatique de son nouveau permis tout neuf avec interdiction de le repasser durant 5 ans maxi, une peine de prison (4 ans maxi) probablement sans sursis.

Par **babouche66**, le **12/07/2010** à **17:30**

c'est sur qu'il y aura de la prison ?

Par **Tisuisse**, le **12/07/2010** à **17:36**

C'est un risque possible. Les juges n'aiment pas trop les récidivistes. Il semble que son 1er excès de vitesse et les sanctions qui ont suivies, ne l'aient pas calmé, alors s'il veut échapper à cette sanction, il va vraiment avoir intérêt à faire profil bas. D'ailleurs, l'aide d'un avocat ne serait pas superflue.